



Confédération Paysanne

Syndicats pour une agriculture paysanne
et la défense de ses travailleurs

Membre de la Coordination Paysanne Européenne et de Via Campesina

Lyon, le 16 novembre 2021

LETTRE OUVERTE – Pour une politique d’installation agricole ambitieuse

L’année 2021 devait être une année charnière au niveau de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour redéfinir la politique d’installation agricole. La Région est un acteur majeur des dispositifs facilitant l’installation des jeunes paysan.ne.s.

Le principal outil développé s’appelle la Dotation Jeune Agriculteur (DJA), cette aide directe donnée à la personne qui s’installe en agriculture. Tous les cinq ans en moyenne, les critères de cette aide sont révisés et c’est là que le bat blesse. Une concertation est censée être mise en place avec tous les acteurs du monde rural.

Au printemps dernier, première surprise, les associations de développement agricole comme la FRAB (Fédération régionale agriculture biologique) ou l’ARDEAR (Association régionale pour le développement de l’emploi agricole et rural) n’ont pas été invitées à discuter. Malgré nos multiples prises de parole et nos contributions écrites, aucune proposition n’a été retenue, mais en plus elles n’ont même pas été inscrites dans le compte-rendu.

Aujourd’hui, la Région nous propose à nouveau de participer à cette concertation pour finaliser les propositions retenues. La Confédération Paysanne a décidé de boycotter ces réunions où tout est déjà ficelé !

Face à des propositions concrètes pour faire évoluer cette Dotation Jeune Agriculteur vers un outil efficace de la transition agricole, le bloc conservateur se retrouve pour défendre l’endettement des futurs paysans et le statu quo. Nous ne sommes pas surpris par ce corporatisme habituel de la profession mais il est toujours plus choquant que les possédants de capital soit toujours plus soutenus, encouragés à s’industrialiser et à détruire de l’emploi agricole, sous l’œil bienveillant d’un État technocratique. Nous ne savons plus si il faut rire ou pleurer de l’autosatisfaction qui règne dans ce cénacle.

Dans le cadre de la décentralisation, le Conseil régional voit son autonomie renforcée pour décider d’orientations financières en faveur de l’agriculture. Cela signifie que les tenants d’un modèle agricole productiviste, gavé d’aides publiques pour l’export et artificiellement soutenu à bout de bras par l’industrie agrochimique peuvent décider de l’avenir agricole de notre territoire en ayant leur entrée au Conseil Régional. Il est temps que nous réagissions !

A la Confédération Paysanne, nous souhaitons une autre orientation des aides pour les jeunes agriculteurs. Nos propositions :

1/ Le maintien de la modulation Hors cadre familial qui envoie un signal positif pour toutes les personnes non issues du monde agricole. Aujourd’hui plus de 50 % des nouveaux installés ne s’installent pas sur une ferme familiale, sans eux le déficit d’actifs agricole serait encore plus grave.

2/ Le maintien de la modulation valeur ajoutée / emploi qui encourage les fermes à monter en gamme et à employer de la main d’œuvre. Ces deux leviers permettent ainsi de réduire la dépendance aux machines et par conséquent réduisent l’endettement des exploitations agricoles.

Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes

58, rue Raulin – 69007 LYON

auvergnerhonealpes@confederationpaysanne.fr – 04 72 41 74 42

3/ Soutien clair et sans ambiguïté aux installations en agriculture biologique. La modulation agriculture biologique doit être supérieure et de loin à toutes les autres modulations.

Tel qu'il est pensé aujourd'hui, le label HVE (Haute Valeur environnementale) ne doit pas bénéficier de majoration car cette labellisation ne traite en rien les défis de l'agriculture pour demain.

4/ Pas de « prime » à l'investissement. Pas de DJA si l'investissement dépasse 640 000€. Le montant moyen de cette aide est de 32 000€ ce qui représente 5 % de 640 000. il nous semble inutile de subventionner un projet à moins de 5 %. il en va de l'utilisation efficace de l'argent public. De même la modulation de la DJA en fonction du montant de l'investissement constitue un encouragement au sur-investissement : elle doit être supprimée.

5/ La DJA accessible jusqu'à 45ans (au moins). Un phénomène prend de l'ampleur : de nombreux candidatures à l'installation se font lors d'une reconversion professionnelle entre 30 et 45 ans. Les politiques publiques doivent s'adapter à cette situation surtout si elles veulent relever le défi du renouvellement des générations. En 2026, 45 % des agriculteurs et agricultrices français.e.s auront atteint l'âge de la retraite.

Il faut en finir avec la perte d'emploi agricole et la soumission des paysans aux diktats des fabricants de matériels, banques et autres assurances qui sans vergogne prélèvent une dîme sur les travailleurs de la terre.

Contacts :

Thierry Bonnamour, co-porte-parole: 06 19 06 21 65

Xavier Fromont, co-porte-parole : 06 95 82 31 82

Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes

58, rue Raulin – 69007 LYON

auvergnerhonealpes@confederationpaysanne.fr – 04 72 41 74 42